

Directeur·rice des achats et de la logistique

→ DÉFINITION

Définir et piloter la mise en œuvre de la politique logistique, d'achats et d'approvisionnement dans le cadre de la stratégie de l'établissement et des coopérations territoriales dans lesquelles il s'inscrit

→ AUTRES APPELLATIONS

Directeur·rice des ressources matérielles ou physiques

Directeur·rice des services économiques

Directeur·rice des affaires économiques et logistiques

→ ACTIVITÉS

- Dans le cadre des coopérations territoriales, définition et mise en œuvre de la politique d'achats et de la gestion de la chaîne logistique sur le territoire, selon les besoins des professionnels et usagers, et prenant en compte la responsabilité environnementale
- Définition et pilotage de la politique hôtelière, en concertation avec les patients et résidents dans le cadre de son amélioration continue
- Pilotage opérationnel de la fonction achats mutualisée sur le territoire (GHT) ou dans son établissement (plan d'action achats)
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Planification des activités et des moyens de ses services pour garantir la continuité et améliorer la satisfaction des utilisateurs, y compris, et par anticipation, dans les situations sanitaires exceptionnelles ou de crise
- Définition des spécifications techniques et supervision de la rédaction de cahiers des charges spécifiques au domaine d'activité
- Développement et/ou maintien de la démarche qualité et gestion des risques dans son domaine d'activité et des vigilances (pharmacovigilance en lien avec le pharmacien, matériovigilance, etc.)
- Définition et mise en œuvre des procédures d'achats en vue de sécuriser la commande publique
- Définition et mise en œuvre des processus et procédures d'approvisionnement et de la gestion des stocks afin d'assurer, notamment, la continuité d'approvisionnement des services utilisateurs
- En lien avec la direction des affaires financières et la trésorerie, définition des règles de paiement des fournisseurs
- Supervision des activités et des équipes des fonctions logistiques (blanchisserie, restauration, magasin hôtelier, entretien et (bio)nettoyage des locaux, transports sanitaire et logistique, gestion des déchets et nuisibles, vagemestre, espaces verts, etc.)
- Suivi et maîtrise de l'évolution des dépenses et des recettes, production des données nécessaires à l'élaboration de l'EPRD dans son activité et recherche de pistes d'efficience
- Pilotage des opérations d'investissements dans son domaine (plan d'équipement hôtelier, plan d'équipement biomédical)
- Gestion des contentieux, dans son domaine d'activité
- Suivi des principaux indicateurs de gestion, contrôle et *reporting* : mise en œuvre d'un contrôle de gestion achats
- *Reporting* au chef d'établissement des informations stratégiques ou sensibles
- Veille informationnelle dans son domaine de compétence
- Participation aux gardes de direction

→ SAVOIR-FAIRE

- Définir, conduire et évaluer une stratégie, une politique
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir un plan/un programme d'investissement
- Établir, évaluer et optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Piloter, animer, communiquer et motiver une ou plusieurs équipes
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour sa réalisation
- Traduire les orientations en plans d'actions et en assurer le suivi régulier
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance

→ SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Sens de l'autorité
- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'organisation
- Capacité à innover ou à accompagner l'innovation et le changement
- Gérer ses émotions et son stress
- Capacité d'adaptation

→ CONNAISSANCES REQUISES

- Stratégie et organisation/ conduite du changement **(CO)**
- Droit de la commande publique **(CA)**
- Logistique générale **(CA)**
- Management **(CA)**
- Droit de l'environnement **(CA)**
- Droit de la fonction publique **(CO)**
- Gestion administrative, économique et financière **(CA)**
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles/ gestion de crise **(CO)**
- Sécurité des bâtiments **(CG)**
- Qualité, hygiène, sécurité, environnement **(CA)**
- Principes de la RSE (responsabilité sociétale des établissements) **(CG)**
- Communication/relations interpersonnelles **(CO)**

CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) : connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) : connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) : connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

→ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Relations professionnelles les plus fréquentes

Chef d'établissement, membres de l'équipe de direction, établissement support du GHT pour la fonction achats mutualisée, responsable des achats, acheteurs, responsable de la pharmacie à usage intérieur et pharmaciens, communauté médicale, personnels d'encadrement (soignant et non soignant), directeurs exerçant les mêmes attributions au sein du territoire, trésorerie, collectivités territoriales et préfecture pour les autorisations administratives, concessionnaires publics et privés pour la gestion des raccordements aux différents réseaux, opérateurs économiques, centrales d'achats, centres de formation de métiers techniques et logistiques

Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A - encadrement supérieur

Passerelles

- Autres directions fonctionnelles
- Chefferie d'établissement